

En partenariat avec

**OVALIE**  
ASSURANCES

**Le spécialiste de l'assurance  
Loyers Impayés**

**Comment rester serein dans un monde incertain ?**

✓ Avec la **Garantie Loyers Impayés**, protégez vos revenus durant cette période de crise économique en cas de non paiement du locataire.

✓ Avec la **Garantie Vacance Locative**, protégez-vous en cas de non relocation de votre bien immobilier.

Votre agence partenaire :

**CABINET  
D. MARTIN**

66, cours Victor-Hugo

33130 BÈGLES

(près Barrière de Bègles)

Tél.: 05 56 85 92 13

contact@cabinet-daniel-martin.com

www.cabinet-daniel-martin.com

Courtier OVALIE ASSURANCES (Orias 08045162 www.orias.fr), placé sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), site 4 Place de Budapest, 75436 Paris. Pour toute réclamation, écrivez à OVALIE ASSURANCES 57 route de Nailloux 31560 SAINT LEON. Pour le détail des garanties voir Conditions Générales & Particulières du contrat.

## Situations à risque

- ✓ Votre locataire cesse de vous payer le loyer ?
- ✓ Votre locataire ne respecte pas le préavis ?
- ✓ Vous constatez une dégradation des lieux au départ du locataire ?
- ✓ Vous devez procéder à l'expulsion de votre locataire ?

## Calculs & déductions utiles

Exemple d'un préjudice pour un loyer de 600€ TTC / mois au taux GLI de 2,5%.  
Votre cotisation Garantie Loyers Impayés mensuelle serait de **15,00€**

- Durée d'un sinistre\* : 8 mois
- 8 mois d'impayés : 4.800€
- Frais de procédure\* (huissier, avocat) : 3.000€
- ✓ Total sinistre : 7.800€

✓ **N'attendez pas votre 1<sup>er</sup> impayé, car le coût moyen d'un sinistre, c'est l'équivalent de 43 années de cotisations ! \*\***

\* Moyennes observées par notre cabinet gestionnaire sinistres au 07/03/2020.

\*\* Méthode de calcul : années de cotisation = coût moyen d'un préjudice / montant cotisation mensuelle, soit 7.800 / 15 = 520 mensualités d'assurance GLI.

Dans cette agence nous vous proposons  
**GARANTIE DES LOYERS IMPAYÉS**  
POUR LES PROPRIÉTAIRES BAILLEURS

LA SÉRÉNITÉ...



...EST  
UNE  
CONQUÊTE

**Loyers impayés**  
(durée illimitée,  
sans franchise)

**Frais de  
contentieux**  
(Huissiers, Avocats)

**Détériorations  
immobilières**

**Protection  
juridique**  
(tous litiges liés au bail)

En tant que propriétaire, une sélection rigoureuse de vos locataires ne suffit pas : **l'imprévisible**, tel que la perte d'emploi, un divorce, un problème de santé, un accident de la vie, **reste possible** (encore plus de nos jours).

- ✓ Même en cas d'impayés, vos loyers vous parviendront !
- ✓ Cotisations 100% déductibles de vos revenus locatif (article 31 du CGI).